

Charte Forestière de Territoire du Grand Esterel

Premier comité de pilotage

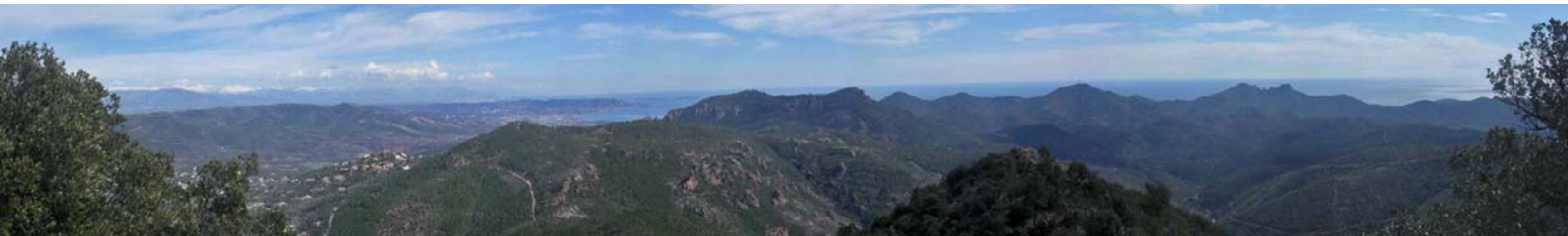
Le 3 avril 2012



Cette première réunion a pour objectifs de :

- rappeler les principes des Chartes Forestières de Territoire
- présenter le territoire d'étude
- exposer la méthode de travail et le phasage dans le temps
- recueillir les premiers avis et établir les premiers contacts

Les Chartes Forestières de Territoire



LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Fondements règlementaires

Les Chartes forestières de territoire sont nées d'une volonté d'articuler **démarche forestière** et **démarche territoriale**.

□ **la circulaire du ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 15 février 2001 :**

prévoit la création à titre expérimental de chartes de territoire forestier, « *appelée à devenir un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel* »

□ **la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 :**

confirme ce dispositif et prévoit la mise en œuvre, sur un territoire pertinent et à l'initiative d'élus des collectivités, de chartes forestières de territoire afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts.

LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Objectifs

Une charte doit répondre à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales
- Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural
- Renforcer la compétitivité économique de la filière bois
- Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers

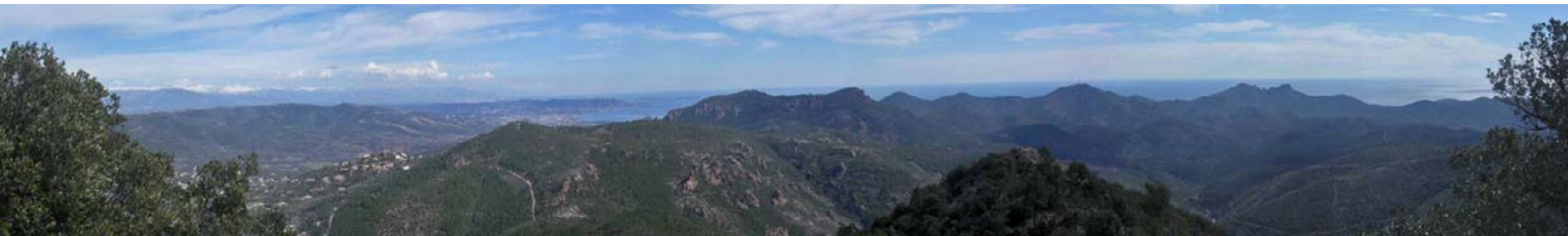
Une problématique, des acteurs, un territoire, une charte

LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Intérêt des CFT

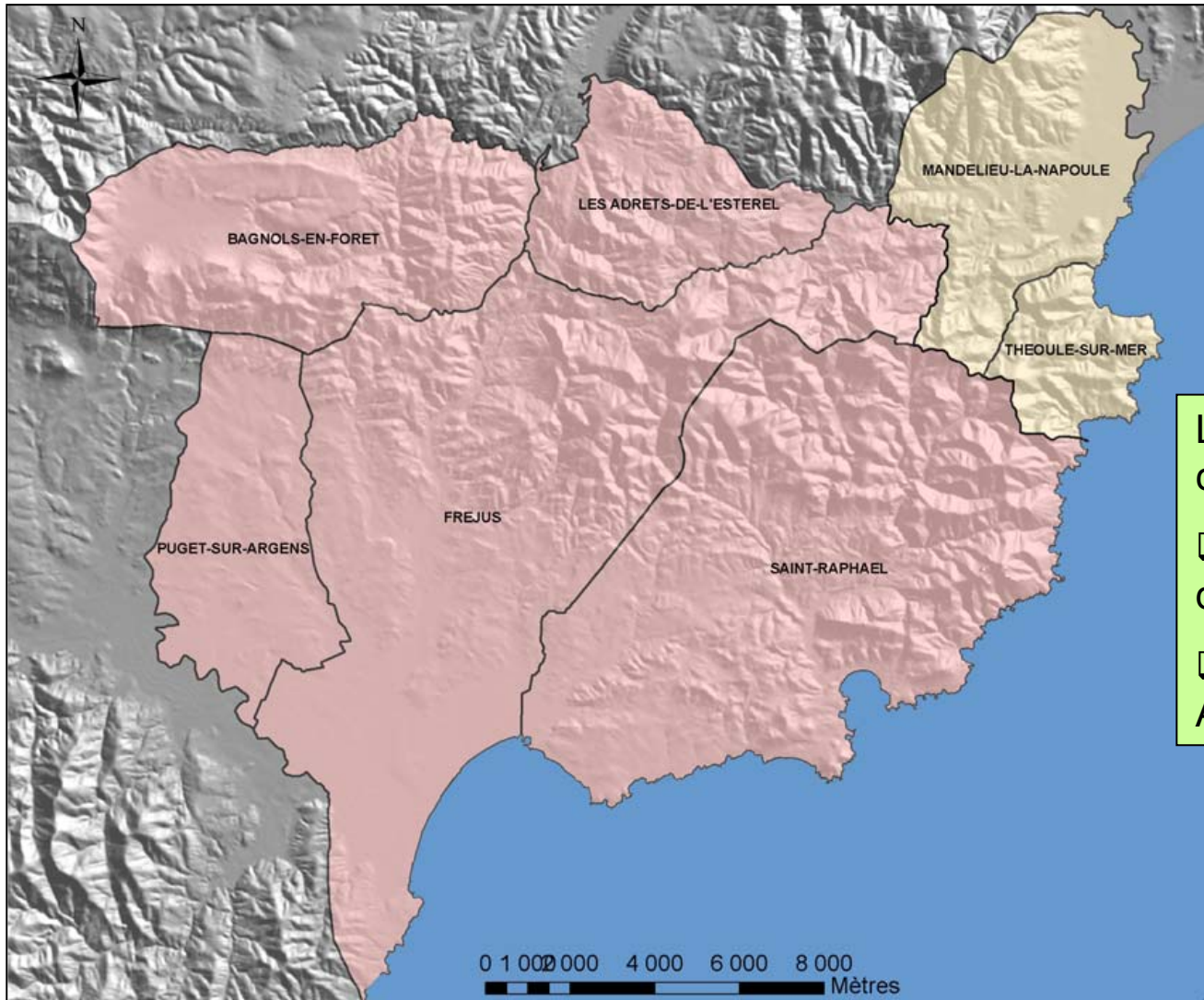
- Dresser un diagnostic du territoire forestier, de ses forces et de ses faiblesses
- Permettre la rencontre des acteurs publics et privés concernés par la forêt – établir un dialogue
- S'inscrire ensemble dans une logique de territoire partagée
- Être un levier pour mobiliser plus facilement des aides pour les actions définies collectivement dans le cadre de la charte
- Un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux

Le territoire
« Grand Esterel »



LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

Le périmètre d'étude à ce jour



Le territoire de la charte couvre 7 communes :

- 5 dans le département du Var
- 2 dans celui des Alpes-Maritimes.

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

*Une géographie accidentée,
une histoire géologique mouvementée*



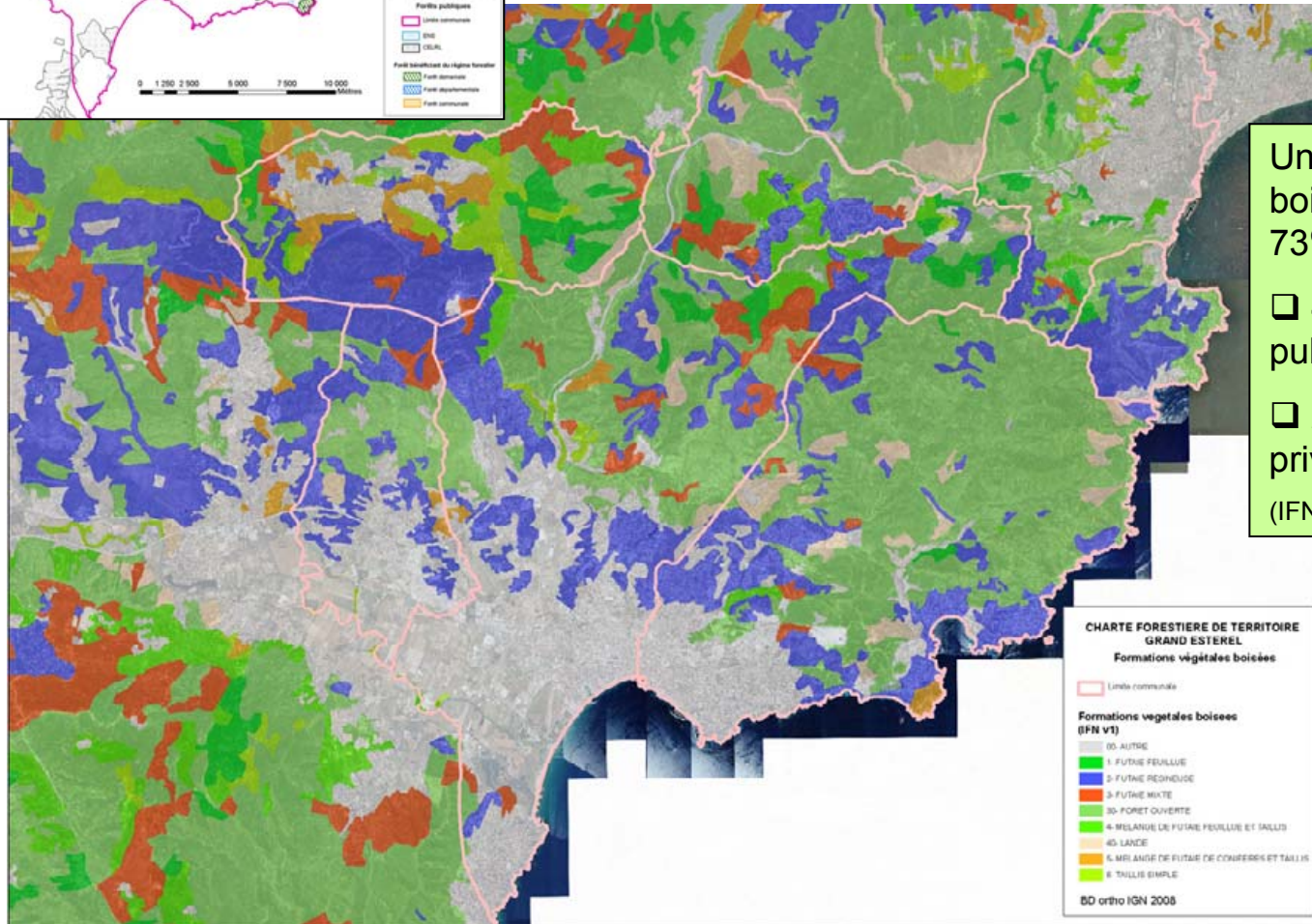
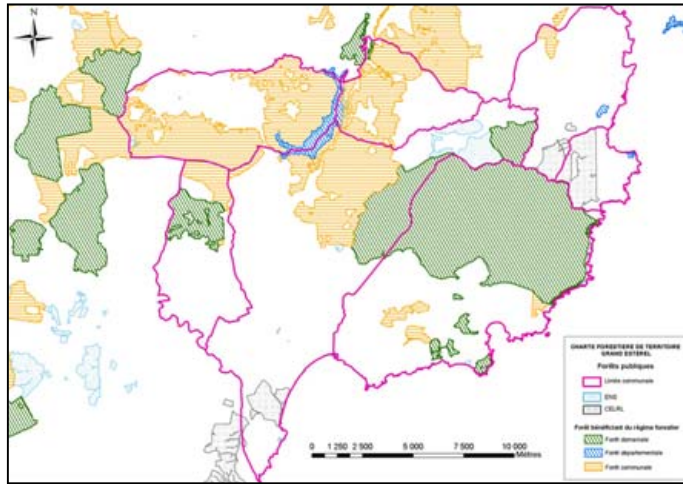
Trois unités morphologiques bien marquées :

- ❑ le massif côtier de l'Esterel
- ❑ le plateau de Bagnols-en-Forêt séparé de l'unité précédente par le fossé du Reyran
- ❑ au sud-ouest : la dépression permienne – bassin de l'Argens.

Un massif essentiellement cristallin fortement marqué par le volcanisme permien – roche mère acide.

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

Un territoire largement boisé



Un taux de
boisement de
73%, dont :

- ❑ 44% de forêts
publiques et
- ❑ 29% de forêts
privées.

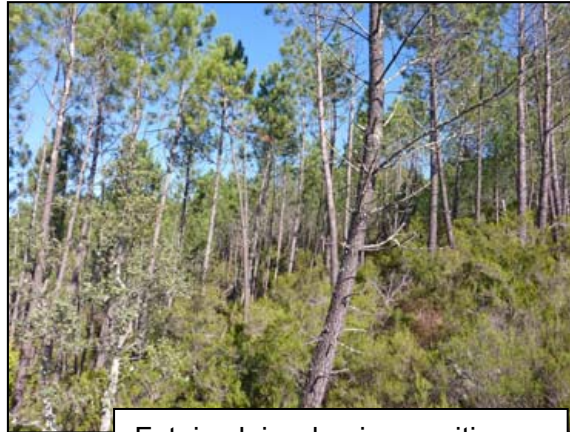
(IFNv1)

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

une forêt à faible potentiel de production



Formation dégradée de maquis à chênes-lièges (en adret)



Futaie claire de pins maritimes sur maquis (en adret)



Futaie de pins maritimes (en ubac)



Matsucoccus sur pin maritime

Une forêt méditerranéenne fortement dégradée par les passages répétés des feux de forêt.

Un climat méditerranéen rude pour la végétation, ne favorisant pas la production. Dans ce contexte, l'exposition est un facteur majeur pour le développement des peuplements.

Des épidémies dans les peuplements naturels (platype et bombyx pour le chêne-liège, Matsucoccus pour le pin maritime, ...).

>> Formations végétales basses prépondérantes.

>> Débouchés actuels : bois d'industrie pour les résineux, bois de feu pour les feuillus.

Autres usages en forêt : pastoralisme, apiculture, ...

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

Une forêt à fort enjeu environnemental



Mare cupulaire



Pelouse à orchidées

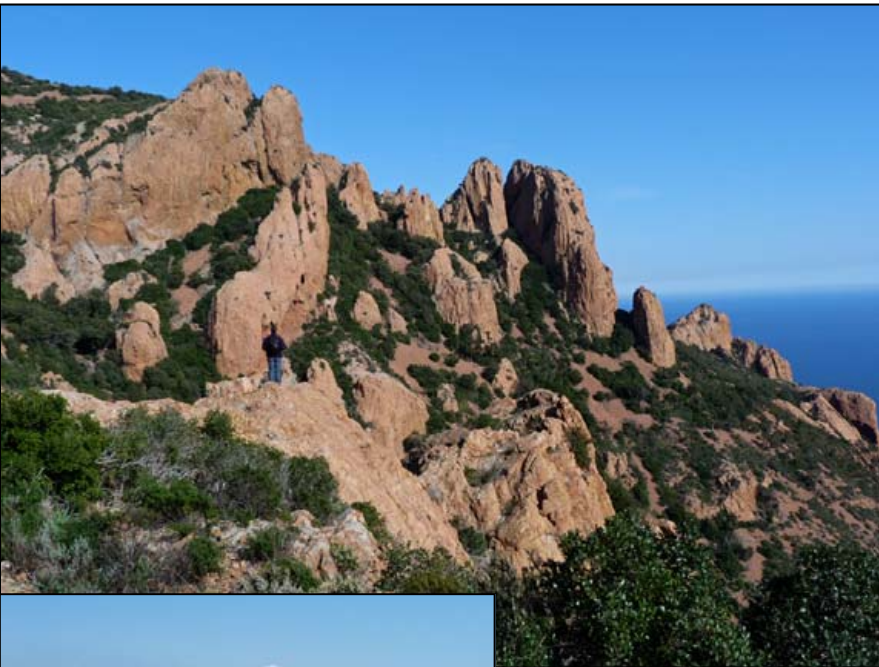


Oued à lauriers rose

- une flore et des habitats rares et spécifiques à préserver.
- des sites Natura 2000

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

Des paysages d'exception



Paysages classés
du massif de
l'Esterel oriental



Gorges du Blavet

- un massif entre Terre et Mer
- la rhyolite rouge : une identité visuelle
- des contrastes de couleurs saisissants entre le rouge de la roche, le vert sombre de la végétation et le bleu intense de la mer méditerranée.
- des paysages reconnus pour leur qualité esthétique (le Cap Roux, les gorges du Blavet, le Mont Vinaigre, la Colle du Rouet, la baie de Cannes, ...).

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

***Un site touristique majeur,
un espace de loisir pour les locaux***



Le tourisme :

- une activité majeure du territoire
- un effet de saisonnalité important

Un espace récréatif :

- randonnée, balade
- pratique sportive

LE TERRITOIRE « GRAND ESTEREL »

Un territoire fragile...



- une forte sensibilité vis-à-vis du risque incendie
- une forte proximité avec le tissu urbain
- une forte pression touristique, surfréquentation de certains sites



La Charte forestière de territoire Grand Esterel :

- un outil adapté à notre contexte car tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt
- un outil au service de la forêt et des hommes
- une démarche partenariale défendant une vision partagée et comprise, prenant en compte l'ensemble des usages liés à la forêt
- un vecteur d'information
- un contrat définissant des actions de gestion concrètes adaptées au territoire et à ses enjeux

La méthodologie



Les temps forts de la démarche:

L'étude :

- Phase 1 : Diagnostic et enjeux
- Phase 2 : Orientations stratégiques
- Phase 3 : Plan d'actions pluriannuel

Les actions « starter »

Actions concrètes réalisées pendant la phase d'étude.

Objectifs :

- encourager la mobilisation des acteurs
- concrétiser la démarche dès la phase de réflexion
- illustrer et tester des choix stratégiques

La signature de la charte

Une démarche en 3 phases

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Objectif : faire une analyse fine du territoire, mobiliser les acteurs, définir les enjeux

Diagnostic technique

Objectif : acquérir la connaissance technique du territoire

- Analyse des données bibliographiques
- Analyse des bases de données cartographiques
- Phase de reconnaissance terrain

→ Enjeux du territoire
→ Orientations stratégiques

Diagnostic « usager »

Objectif : croiser les différents regards du territoire « vécu » par les acteurs locaux

Entretiens ciblés

- collectivités
- services de l'administration
- structures représentant une activité, un groupe de personnes
- ...

Enquêtes

- élus
- professionnels
- propriétaires forestiers
- usagers



Une démarche en 3 phases



**PHASE 2 : ORIENTATIONS
STRATEGIQUES**

Objectif : décliner les orientations stratégiques du
massif forestier en actions



**PHASE 3 : PLAN D' ACTIONS
PLURIANNUEL**

Objectif : Rédiger les fiches actions, trouver les
partenaires financiers souhaitant s'engager



Signature de la Charte

Une large concertation

Les instances de validation

Comité de pilotage (COPIL), x4 :

Objectif : valider chaque phase (étape) de la démarche

Comité technique (COTECH) :

Objectif : suivre l'avancée de l'étude au jour le jour

Composition du COTECH :

Collège d'élus :

- M. BROGLIO
- M. CLEUZIOU
- M. DECAUX
- M. DECUGIS
- M. MAURIN

Collège de structure :

- SIPME
- Cofor 06 et 83
- CR
- CG 06 et 83
- DDTM 06 et 83
- DREAL
- DRAAF

Composition du COPIL :

- SIPME : délégués ou leur représentant
- Communes de Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer
- Conseil Régional
- Conseil Général du Var
- Conseil Général des Alpes-Maritimes
- DDTM du Var
- DDTM des Alpes-Maritimes
- DRAAF
- DREAL
- SDIS
- ONF
- Conservatoire du Littoral
- Cofor du Var
- Cofor des Alpes-Maritimes
- CRPF
- Le réseau des Chartes Forestières de Territoire PACA

Les instances de réflexion collective

Ateliers-débats :

Objectif : Restitution du dépouillement des enquêtes, information sur les résultats du diagnostic technique, échanges et regards croisés sur le territoire

Invités : acteurs du territoire par grandes familles

Groupes de travail thématiques :

Objectif : décliner les grandes orientations stratégiques en actions

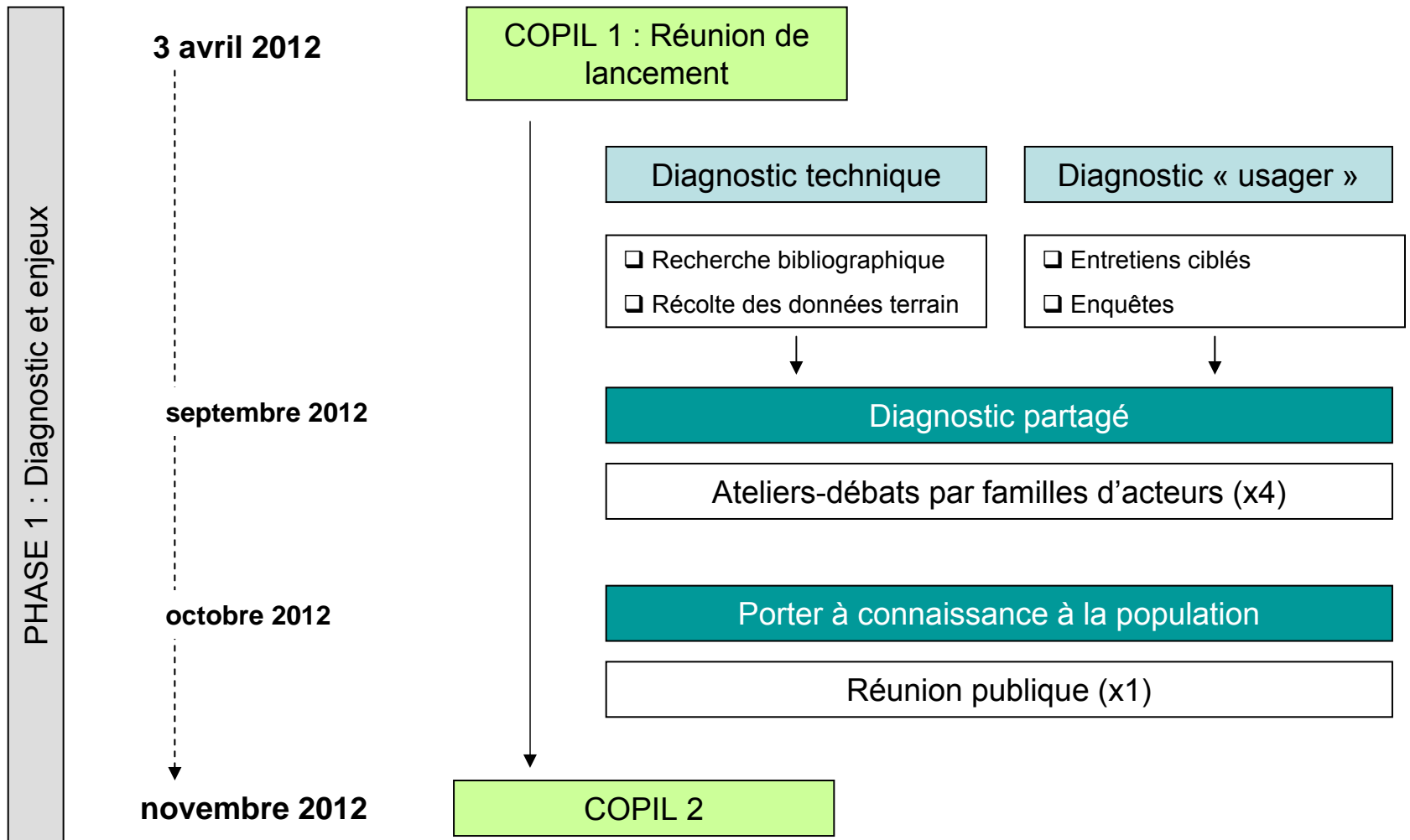
Invités : acteurs du territoire concernés par la thématique développée

Les instances de partage et d'information

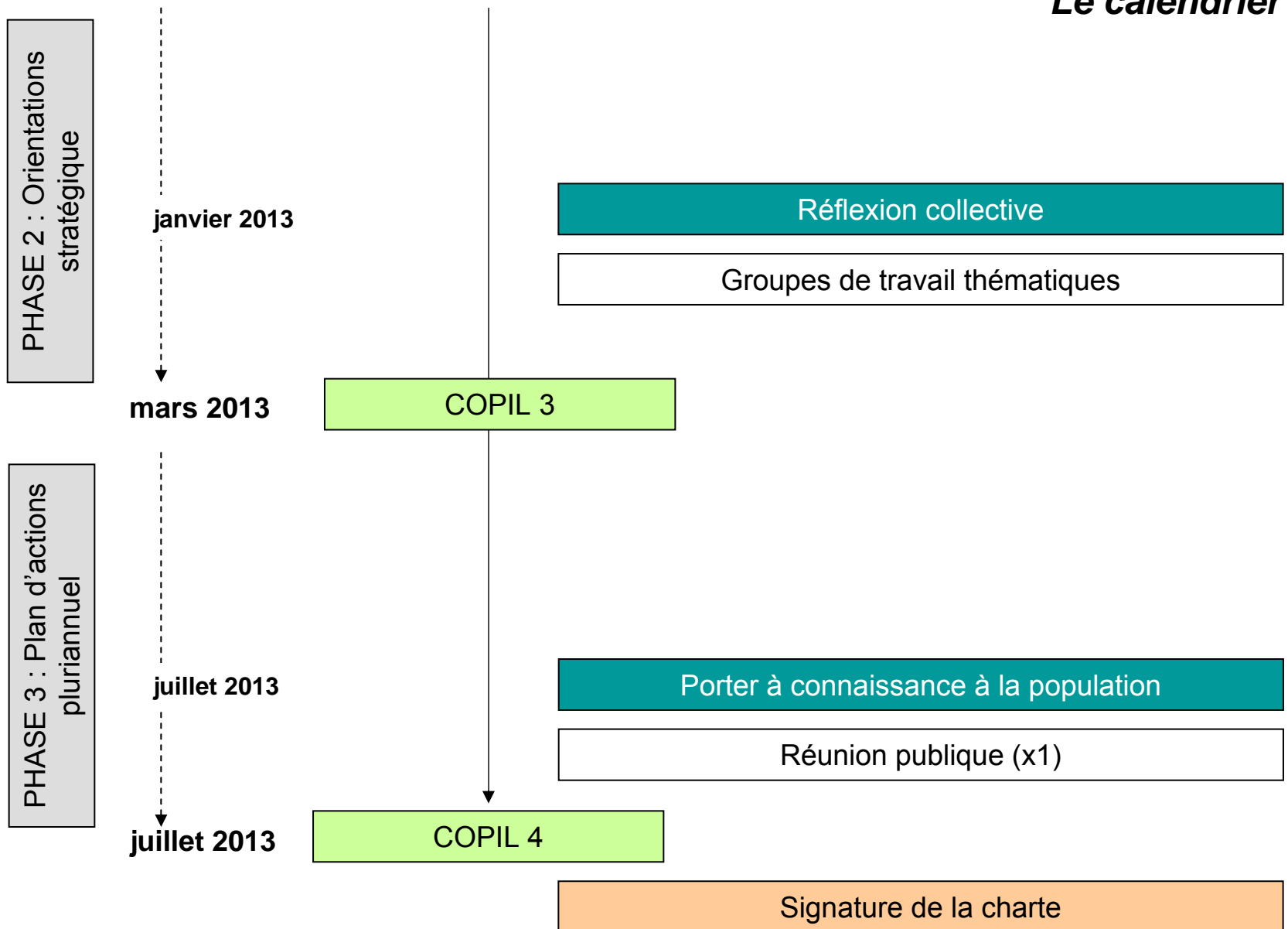
Réunions publiques (x2)

Objectif : porter l'information au plus grand nombre

Moyen : invitation par voie de presse et affichage en mairie



Le calendrier



Merci de votre attention...

